



CRAZY BOOTS

ASSOCIATION CRAZY BOOTS COUNTRY

FICHE D'INSCRIPTION 2018 – 2019

NOM : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Tél. Portable : Personnel :
Adresse mail :
N° Adhérent :

Règlement par chèque émis à l'ordre de :

"ASSOCIATION CRAZY BOOTS COUNTRY"

EXCEPTIONNELLEMENT, cette année réserve la GRATUITE DES COURS !

Ne seront remboursées que les personnes pouvant justifier d'une contre-indication médicale, ou un déménagement ou encore quelque raison particulière qui empêcherait la pratique de la danse quelle qu'elle soit.

Adhésion obligatoire à la FFCLD (Fédération Française de Country Line Dance), ce qui permet à nos adhérents d'être couverts par une assurance ; 20 € par personne / 10 € pour mineurs. Pour ceci, il vous faudra impérativement un **certificat médical**.

L'assurance couvre :

les cours, salles de cours, salles de bals, compétitions, entraînements, loisirs, démonstrations, déplacements, manifestations, stages d'enseignement, activités ponctuelles, lors de la pratique individuelle, etc...
dans tous les clubs affiliés à la FFCLD.

Les avantages :

Certains avantages sont accordés par les porteurs de la carte FFCLD, se renseigner lors de divers achats et entrées aux festivals.....

A..... Le.....

Signature

L'inscription à l'association "Crazy Boots" vaut autorisation de publication (sur leur site Internet ou autres médias) de photos ou vidéos faites pendant les différentes manifestations et implique l'acceptation de son règlement intérieur.